

J'ai des droits



**Livret des droits de l'enfant
Éduquer aux droits dès la petite enfance**

**Livret de sensibilisation et d'action
20 novembre 2025**

Introduction

Chaque année, le 20 novembre, la Journée internationale des droits de l'enfant célèbre l'adoption de la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** (CIDE) par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Cet anniversaire nous rappelle que l'amélioration des droits de l'enfant et de leurs mise en œuvre reste un enjeu fondamental. Pour l'OMEP, le droit à l'éducation constitue un postulat essentiel : il est le déclencheur de nombreux autres droits et la condition nécessaire pour que chaque enfant puisse se réaliser pleinement. Il doit pouvoir s'exercer "dès le départ", dès la toute petite enfance. L'accès à des services de soins et d'éducation préscolaire de qualité devrait être une priorité mondiale. Pour progresser, il faut des accords internationaux et des politiques nationales, mais aussi une bonne compréhension des enjeux, une réflexion de chacun sur ses pratiques : citoyens, éducateurs et, naturellement, les enfants eux-mêmes. Pour approfondir, consultez [le texte intégral de la CIDE](#) sur notre site : www.omepfrance.fr, rubrique "Nos textes fondateurs."

I. Les droits de l'enfant : un cadre universel

La Convention relative aux droits de l'enfant constitue l'instrument juridique international le plus largement ratifié dans l'histoire des droits humains.

Elle énonce **54 articles** qui couvrent toutes les dimensions de la vie de l'enfant : le droit à la protection contre les violences, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit de jouer, le droit de participer aux décisions qui le concernent et bien d'autres encore.

L'OMEP, comme l'UNICEF, insistent sur le fait que ces droits sont universels, indivisibles et interdépendants : aucun ne peut être réalisé au détriment des autres. Les quatre principes fondamentaux qui structurent la CIDE – **non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la survie et au développement, respect de l'opinion de l'enfant** – doivent être intégrés dans toutes les pratiques éducatives, y compris auprès des plus jeunes, même avant l'entrée à l'école.

II. Pourquoi commencer dès la petite enfance ?

La petite enfance constitue une période décisive pour le développement des compétences sociales, affectives et cognitives. Les sciences liées à l'éducation ont montré que les expériences précoces ont un impact durable sur la manière dont l'enfant perçoit le monde et construit ses relations aux autres. Lorsqu'un enfant grandit dans un cadre où ses besoins sont entendus, où il se sent reconnu et respecté, il développe un sentiment de sécurité et une estime de soi qui l'accompagneront toute sa vie.

L'éducation aux droits dès les premières années contribue à réduire les risques de violence, à renforcer la cohésion sociale et à préparer des adultes capables de défendre les valeurs de justice et de solidarité. Autrement dit, introduire les droits de l'enfant dès la petite enfance, c'est non seulement **protéger les enfants aujourd'hui**, mais aussi **préparer la société de demain** en formant dès le plus jeune âge des citoyens responsables et éclairés.

III. Les fondements pédagogiques d'une éducation aux droits

Éduquer aux droits de l'enfant ne se limite pas à expliquer un texte juridique. C'est avant tout une manière de vivre et d'organiser les relations éducatives.

Les pédagogies actives et coopératives – inspirées de Maria Montessori, de Célestin Freinet ou de Reggio Emilia – rejoignent cette perspective en plaçant l'enfant au centre de son apprentissage et en respectant son rythme, sa créativité et sa parole.

Faire vivre les droits, suppose par exemple de favoriser la prise de parole individuelle, l'explication de comportements vécus, de faire participer les enfants à des choix, d'instaurer un climat éducatif sans violence, de donner de la place à l'expression des émotions, d'encourager la coopération plutôt que la compétition.

L'éducation aux droits ne consiste pas à accumuler des savoirs, mais à créer une culture quotidienne de respect, de justice et de dignité dans les interactions.

IV. Exemples d'activités éducatives

L'OMEP soutient et met en lumière des activités pédagogiques variées menées dans les écoles, crèches et centres éducatifs. La littérature jeunesse constitue une première entrée riche et accessible. Des albums comme *Les droits de l'enfant expliqués aux enfants* (Gallimard Jeunesse, en partenariat avec UNICEF France), *Tous les enfants ont des droits* de Alain Serres et Aurélia Fronty (Rue du Monde), abordent avec clarté et poésie des notions comme la protection, l'égalité ou encore la liberté d'expression. Après la lecture, les enfants peuvent être invités à réagir en dessinant la scène qui les a le plus marqué, en inventant une suite à l'histoire ou en mettant en scène une situation où un droit est respecté ou non.



Cette mise en mots et en images favorise l'appropriation des droits, tout en stimulant l'expression personnelle et la créativité.

Les **cercles de parole** représentent un autre outil puissant, particulièrement adapté à la petite enfance. En organisant un temps régulier dans la classe ou au sein d'un espace éducatif, chaque enfant se voit offrir la possibilité de dire comment il se sent, de partager une idée ou de raconter une expérience.

L'utilisation classique d'un «**bâton de parole**» permet de développer l'écoute, d'apprendre à attendre son tour et valorise la parole de chacun, même des plus timides. Ces moments utilisés dans la communication non violente sont essentiels pour que les enfants fassent l'expérience concrète de leur droit à l'expression et à l'écoute. On peut les prolonger par des entretiens individuels, qu'ils soient enregistrés (avec l'accord des parents) ou non.

Les **activités artistiques**, qu'il s'agisse de dessin, de peinture, de musique, de danse ou de théâtre, permettent également d'explorer les droits d'une manière sensible et collective.

Lancée par l'OMEP, l'action internationale « **Colorie tes droits** » a pour objectif de sensibiliser les enfants à leurs droits fondamentaux à travers une activité simple et universelle : le dessin.

Chaque enfant est invité à choisir un droit inscrit dans la CIDE, et à l'illustrer librement par le coloriage, le dessin ou la peinture. Cette démarche favorise la compréhension et l'appropriation des droits, tout en laissant une large place à l'imagination et à l'expression personnelle.

Les productions les plus significatives sont choisies par les comités nationaux pour être exposées lors de la conférence mondiale annuelle de l'OMEP. En France, elles sont aussi valorisées par une publication sur le site de l'OMEP-France.

Plusieurs exemples d'activités conduites en 2024 sont accessibles: <https://www.omepfrance.fr/celebration-de-la-journee-des-droits-de-l-enfant-2024-les-ecoles-s-engagent>



École maternelle Raymond Gilles de Marly-le-Roi

L'« **arbre des droits** » est une activité simple mais symboliquement forte : on dessine un grand arbre sur une affiche ou un panneau, puis chaque enfant accroche une feuille de papier sur laquelle il a représenté un droit qui lui semble important. L'ensemble devient une œuvre collective qui donne une visibilité concrète aux droits, et qui peut être exposée dans la classe ou dans le hall d'une école.

De la même manière, on peut imaginer une **fresque murale** où les enfants peignent des scènes de la vie quotidienne liées à leurs droits, composer une chanson sur le thème « **Tous les enfants ont des droits** », ou encore pour les plus âgés, inventer de petites pièces de théâtre improvisées où des personnages doivent défendre un droit. Ces formes d'expression encouragent la coopération, l'imagination et l'appropriation active des valeurs de la Convention.

Enfin, la vie quotidienne elle-même offre un terrain privilégié pour mettre en pratique les droits de l'enfant. Permettre aux enfants de participer à certaines décisions, même modestes, est une manière concrète de montrer que leur opinion compte. Cela peut passer par le choix d'un jeu collectif, l'organisation d'un coin lecture, ou la planification d'une sortie scolaire. Ces gestes, en apparence simples, transmettent un message fondamental : chaque enfant a le droit d'être entendu et de participer aux décisions qui le concernent. Ils favorisent aussi le développement du sens de la responsabilité et de la coopération.

Conclusion

Les droits de l'enfant ne doivent pas être perçus comme une déclaration lointaine, réservée aux juristes ou aux responsables politiques. Il importe qu'ils deviennent conscients de leurs droits, mais aussi de leur devoirs, dès la petite enfance, au cœur de la famille, des crèches, des écoles et de tous les espaces éducatifs.

Chaque geste éducatif, chaque parole, chaque activité peut être l'occasion d'incarner le respect, la justice et la dignité. La Journée mondiale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre, est un temps fort pour rappeler cet engagement collectif. Mais c'est au quotidien, dans la régularité et la cohérence, que se construit une véritable culture des droits.

L'OMEP invite ainsi chaque éducateur, chaque parent, chaque acteur de la petite enfance à s'emparer de ce livret comme d'un point de départ pour nourrir la réflexion, multiplier les pratiques et faire grandir, avec les enfants, une société plus juste et plus respectueuse des droits humains.

Bibliographie

Ouvrages théoriques

- ROSENCZVEIG Jean-Pierre - *Le droit des enfants* (Bayard, 2011)
- LE GAL Jean - *Les droits de l'enfant à l'école: pour une éducation à la citoyenneté* (Belin, 2002)
- KORCZAK J., « *Le droit de l'enfant au respect* », Editions Robert Laffont, avril 1979
<https://fr.scribd.com/document/726284590/Janusz-Korczak-Le-Droit-de-l-Enfant-Au-Respect>

Ouvrages pour les enfants de 0 à 8 ans

- *Mon livret de Jeux sur les droits de l'enfant*, Unicef
<https://my.unicef.fr/article/le-livret-de-jeux-4-8-ans-sur-les-droits-de-lenfant/>
- *KIT D'ANIMATION Découvrir ses droits en s'amusant*, Unicef, <https://my.unicef.fr/article/des-kits-dactivites-periscolaires-sur-les-droits-de-lenfant/>
- *Le Droit pour les 6 à 11 ans*, Educadroit
<https://educadroit.fr/parcours/1>
- *Tous les enfants ont des droits 6 à 11 ans*, Bayard
https://www.bayard-jeunesse.com/wp-content/uploads/2019/10/Livret_Tous-les-enfants-ont-des-droits.pdf

**Nous invitons les enseignants,
éducateurs et parents à nous envoyer les
réalisations des enfants (dessins, carnets,
affiches, chansons, photos d'activités,
etc.) à l'adresse suivante :
communication@omepfrance.fr**

**Ces productions pourront être mises en
valeur par l'OMEP dans ses supports et
événements, afin de donner toute leur
place à la voix et à la créativité des
enfants.**